

*Concession des mines de fer de  
Gouvix-Urville (Calvados)*

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 99-G-398

août 1999  
R 40714

*Concession des mines de fer de  
Gouvix-Urville (Calvados)*

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 99-G-398

*Rédigé sous la responsabilité de*  
G. Maurin

août 1999  
R 40714

Mots clés : Concession, Mines, Fer, Étude documentaire, Enquête de terrain, Gouvix-Urville, Calvados, France.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Maurin G. (1999) – Concession des mines de fer de Gouvix-Urville (Calvados). Rap. BRGM R 40714, 119 p., 17 ann.

© BRGM, 1999, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM

## Synthèse

L'étude de la concession des mines de fer de Gouvix-Urville a été conduite à la demande de la DRIRE de Basse-Normandie dans le cadre des actions de Service public du BRGM (fiche programme de Service public 99-G-398).

Les travaux réalisés comportent une étude documentaire et une enquête de terrain portant sur les ouvertures au jour de la mine et sur les vestiges aériens des anciens bâtiments et structures minières.

L'objectif était de définir si l'état actuel des vestiges étudiés ne présente aucun risque pour la sécurité publique.

Les ouvertures au jour ont fait l'objet de travaux de mise en sécurité en 1968 qui ont été revus et complétés entre 1989 et 1993. En l'état actuel, et compte tenu de nos connaissances, les sites visités ne représentent aucun risque pour la sécurité publique.

Les deux fontis apparus en 1935 et 1936 suite à des éboulements dans les travaux miniers n'ont fait l'objet que d'une protection par clôture en 1968 qui n'a pas été retouchée en 1993. Bien que situés dans un bois privé, peu fréquenté, leur remblayage nous paraît souhaitable pour garantir la sécurité des personnes.

En ce qui concerne les vestiges aériens, il n'y a que les édifices du départ et de l'arrivée de l'ancien transporteur aérien qui, soumis à l'érosion atmosphérique et sans entretien depuis plus de trente ans, présentent un risque pour la sécurité publique. Leur démolition est recommandée.

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Présentation de l'étude.....</b>	<b>7</b>
<b>1. Situation administrative.....</b>	<b>9</b>
<b>2. Le gisement.....</b>	<b>9</b>
<b>3. Méthodes d'exploitation.....</b>	<b>10</b>
<b>4. Arrêt de la mine et travaux de mise en sécurité.....</b>	<b>11</b>
4.1. Travaux réalisés en 1968 .....	11
4.2. Travaux réalisés en 1989 .....	11
4.3. Travaux réalisés de 1989 à nos jours.....	12
<b>5. Enquête de terrain .....</b>	<b>13</b>
5.1. Urville.....	13
5.1.1. Ouvertures au jour .....	13
5.1.2. Bâtiments de la mine .....	13
5.2. Gouvix.....	13
5.2.1. Ouvertures au jour.....	13
5.2.2. Bâtiments.....	14
<b>Conclusion .....</b>	<b>15</b>

## Liste des annexes

Ann. 1 -	Compte rendu de la réunion de lancement de l'opération de Service public.....	17
Ann. 2 -	Lettre d'introduction DRIRE : audit minier Gouvix .....	23
Ann. 3 -	Lettre d'introduction DRIRE : audit minier Urville .....	27
Ann. 4 -	Rapport de l'Ingénieur des mines .....	31
Ann. 5 -	Société Nouvelle des Mines d'Urville.....	39
Ann. 6 -	Concessions ayant fait l'objet de travaux d'exploitation : Gouvix, Urville, Soumont et Berbery.....	45
Ann. 7 -	Rapport de l'Ingénieur T.P.E. (Mines).....	49
Ann. 8 -	Stabilité à terme des zones exploitées dans le flanc nord du synclinal de Soumont.....	57
Ann. 9 -	Procès-verbal de recolement des travaux de fermeture .....	65
Ann. 10 -	Arrêté de renonciation du 16 novembre 1993 .....	71
Ann. 11 -	Carte extraite du rapport DRIRE .....	75
Ann. 12a-	Extrait du plan de la mine (puits n° 3).....	79
Ann. 12b-	Extrait du plan de la mine (puits n° 2).....	83
Ann. 13 -	Plan des installations de surface .....	87
Ann. 14 -	Plan SMS de situation des travaux miniers mis en sécurité en 1993.....	91
Ann. 15 -	Urville : extrait de cadastre. Section E .....	97
Ann. 16 -	Gouvix : extrait du cadastre. Section D .....	101
Ann. 17 -	Reportage photographique.....	105

## Introduction

La présente étude a été conduite à la demande de la DRIRE de Basse-Normandie dans le cadre des actions de Service public du BRGM (fiche programme de Service public 99-G-398).

Conformément aux conclusions de la réunion de lancement du 24 février 1999 (ann. 1) elle porte sur trois concessions minières orphelines ou assimilées dans le département du Calvados en Basse-Normandie :

- la concession des mines de fer de Gouvix-Urville ;
- la concession des mines de fer de May-sur-Orne ;
- la concession des mines de fer de Saint-Rémy-sur-Orne.

### Présentation de l'étude

Les travaux exposés dans ce rapport ont porté sur la concession des mines de fer de Gouvix-Urville. Ils comportent :

- une analyse documentaire à partir d'un document de synthèse réalisée par un stagiaire de la DRIRE de Basse-Normandie (1998), complétée par l'étude de tous les dossiers d'archives déposés à la DESS qui avaient servi à l'élaboration de ce mémoire ;
- une enquête de terrain, précédée par une lettre d'introduction envoyée par la DRIRE aux communes concernées (ann. 2 et 3). Dans chaque commune, après contrôle sur le cadastre et contact avec les propriétaires, nous nous sommes rendus sur le terrain pour examen du site de chaque vestige minier ;
- durant ces investigations l'accent a été porté sur les vestiges aériens et les anciennes ouvertures ;
- pour chaque ouvrage, un chapitre diagnostic sécuritaire est rédigé.

Il est plus ou moins développé en fonction de l'absence ou de la présence de propositions de travaux sécuritaires à réaliser.

## 1. Situation administrative

La concession d'Urville d'une superficie de 255 ha et la concession de Gouvix d'une superficie de 329 ha ont été instituées par deux décrets promulgués le 4 mars 1896 (ann. 4 et 11).

La concession d'Urville s'étend sur trois communes : Urville, Gouvix et Bretteville-le-Rabet. Sa mutation a été autorisée à la Société des Forges et Aciéries de Firminy le 3 novembre 1927 puis à la Société Nouvelle des Mines d'Urville le 22 février 1931 et à la SMS le 15 février 1973.

La concession de Gouvix s'étend sur quatre communes : Bretteville-sur-Laize, Gouvix, Berbery et Urville. Elle est cédée le 6 octobre 1919 à la Société de la Mine de Gouvix qui devient la Société des concessionnaires de la Mine de Gouvix, Figeac et Cie. Son amodiation est autorisée par décret du 14 février 1928 à la Société des Mines de Douaria. Puis sa mutation est autorisée le 22 février 1931 au profit de la Société Nouvelle des Mines d'Urville pour une durée de trente ans à échéance du 31 décembre 1966. La SMS devient finalement concessionnaire par décret du 15 février 1973.

Une demande de renonciation a été faite par la SMS le 27 février 1990. La renonciation a été acceptée par arrêté du 16 novembre 1993.

## 2. Le gisement (ann. 5 et 6)

Il s'agit d'un gisement de fer stratiforme d'âge silurien constitué par de l'hématite très argileuse et des carbonates de fer.

Les deux concessions se localisent toutes les deux sur le flanc nord du synclinal de Soumont Urville d'orientation générale WNW-ESE qui s'apparente à une vaste cuvette ellipsoïdale d'une vingtaine de kilomètres de long, d'environ 5 km de largeur et probablement de plus de 1 000 m de profondeur.

Interstratifiée entre les Schistes d'Angers qui reposent eux-mêmes sur des Grès armoricains, la couche silurienne s'étend à environ 40 m sous la couverture jurassique des Calcaires du Bathonien et du Lias et ne signe sa présence que par des affleurements dans les vallées de la Laize et du Laizon et en forêt de Cinglais où les terrains jurassiques sont moins épais.

La couche présente des pendages de 45 à 65° en moyenne avec des puissances variables de 2,5 m à 5 m pour le panneau de Soumont allant jusqu'à 7 à 9 m à Barbéry.

Pour Urville Gouvix, la couche exploitée est de 3 à 5 m, mais on rencontre aussi un épaississement de celle-ci assez régulier donnant de 7 à 8 m exploitables.

Quant aux teneurs, elles sont relativement homogènes de 42 à 47 % de fer et 19 à 23 % de silice pour le minerai grillé, avec perte au feu de 20 % en moyenne.

### **3. Méthodes d'exploitation**

L'extraction se faisait à partir de deux galeries à flanc de coteau de part et d'autre de la Laize, une pour Gouvix et une pour Urville, qui desservait par des plans inclinés les trois niveaux d'exploitation à - 30, - 60 et - 90 m sur 3 200 m d'extension W-E (ann. 12a et 12b).

La méthode d'abattage était celle des tailles chassantes et chambres magasins en deux bancs séparés. La mauvaise mise en œuvre de ces méthodes a conduit aux éboulements de 1935 et 1936 dans la partie centrale des travaux de Gouvix. Après cela, la couche était prise sur toute sa puissance.

Les installations (bâtiments, ateliers, magasins...) se situaient dans la vallée de la Laize sur la commune d'Urville. Elles étaient reliées aux fours de grillages par un transporteur aérien de 1 585 m de long supporté par dix-neuf pylônes. Ces fours avaient une hauteur utile de 12 m, le chargement des trains se faisait par gravité, par des trémis situées sous les fours (ann. 13).

## 4. Arrêt de la mine et travaux de mise en sécurité

### 4.1. TRAVAUX RÉALISÉS EN 1968

La Société Nouvelle des Mines d'Urville a déposé une déclaration d'abandon partiel (ann. 7) car elle souhaitait conserver la possibilité de visiter et éventuellement d'entretenir les galeries du niveau 0.

Les travaux réalisés pour assurer la sécurité publique ont porté sur les accès au jour (ann. 11 et 14).

- *Concession de Gouvix*

- entrée fermée par un mur maçonné avec porte métallique pleine fermant à clef (34) ;
- puits 2 (35), comblé ;
- puits 1 (36), comblé ;
- entre puits 1 et plan 4, entonnoir comblé ;
- à l'ouest du plan 4 : les deux entonnoirs (20 et 30 m) des éboulements de 1935-1936 ont été entourés par des poteaux en rail de 2 m espacés de 3,5 à 4 m et supportant 4 rangs de fil de fer barbelé ;
- puits 3 (37), murillé et comblé ;
- à l'ouest du puits 3 : entonnoir de 7 à 8 m comblé ;
- plan 6 (38), seul plan arrivant au jour : petit bâtiment consolidé et grillagé.

- *Concession d'Urville*

- entrée fermée par un mur maçonné avec porte métallique pleine fermant à clef (33) ;
- puits nord (32) aérage communicant avec la galerie à 60 m. Comblé ;
- fouille comblée de l'autre côté du chemin ;
- puits d'aérage d'Urville (31) au Nord du point côté 103, carrefour de la D132 et du chemin communal menant aux cités, il a été comblé.

### 4.2. TRAVAUX RÉALISÉS EN 1989

Une visite des travaux souterrains (ann. 8) avait conclu à des risques d'instabilité pouvant arriver jusqu'à la surface dans l'environnement des éboulements de 1935 et 1936. Une zone à risque avait été délimitée sur l'emprise au sol des travaux souterrains, elle correspondait à une zone laissée non habitée.

### **4.3. TRAVAUX RÉALISÉS DE 1989 À NOS JOURS**

La SMN a considéré la mine de Gouvix Urville comme une mine de réserve et de reconnaissance du flanc nord. Elle n'a pas réalisé de nouveaux travaux. Bien que l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1991 n'ait pas prévu d'autres travaux que ceux réalisés en 1968 certains d'entre eux ont été renforcés et les travaux correspondants inclus dans le dossier de renonciation aux concessions par la Société des Mines de Saumont.

Ces travaux ont porté sur les deux entrées de Gouvix et Urville et ont comporté un contrôle des travaux réalisés en 1968 sur les puits. Les cônes d'éboulements de 1935 et 1936 n'ont fait l'objet d'aucun remblaiement malgré les préconisations de 1990 (ann. 8).

Le procès-verbal de recolement des travaux de fermeture du 18 mars 1993 atteste de la bonne réalisation de ces travaux (ann. 9).

L'arrêté autorisant la renonciation a été promulgué le 16 novembre 1993 (ann. 10).

Les vestiges aériens n'ont jamais été pris en compte ni mentionnés.

## 5. Enquête de terrain

Elle a porté sur deux objets :

- les ouvertures au jour des travaux miniers ;
- les vestiges aériens.

Tous les travaux et anciens bâtiments se localisent sur les deux communes d'Urville et de Gouvix.

### 5.1. URVILLE

#### 5.1.1. Ouvertures au jour

- entrée de la mine (33) : le retalutage effectué par la SMN et la repousse de la végétation ne nous ont pas permis de retrouver l'emplacement de la galerie ;
- puits intermédiaire (32), le tumulus résiduel existe toujours : il est augmenté par une accumulation de vieilles souches ;
- puits d'aération (31) : son emplacement dans la prairie est absolument invisible.

#### 5.1.2. Bâtiments de la mine

Ils se localisent tous sur le flat de la rivière la Laize, rive gauche, dans les parcelles E7, 28, 29, 30 et 31, 34 appartenant à M. et Mme Rémy Leroux qui habitent sur place rue de Barbery dans les anciens bureaux de la Mine (ann. 15).

Les anciens bâtiments (ateliers, magasins, garages, écuries...) sont tous utilisés par M. et Mme Leroux (ann. 17 photos 1 et 2).

Toutefois il subsiste entre les anciens magasins et l'ancienne aire de stockage un chevalement en béton qui n'a aucune utilité (ann. 17 photo 3). Il a 7 à 8 m de haut et une emprise au sol de 5 x 10 m environ. Du bâtiment de départ 28, il ne subsiste que le socle en béton.

### 5.2. GOUVIX

#### 5.2.1. Ouvertures au jour

- entrée de la mine (34) (ann. 17 photo 4). La galerie a été remblayée sur 65 m et un exhaure a été aménagé dans la Laize. Mais les eaux sont récupérées dans une bache de 40 m<sup>3</sup> et une épuration est nécessaire pour éliminer le manganèse. La CISE (Compagnie Internationale Services et Equipements) est propriétaire du captage ;

- les anciens puits et éboulements se localisent dans le bois de l'Obélisque :
  - puits 1 (36). Il se situait dans le coin nord de la parcelle D18, commune de Gouvix, appartenant au groupement forestier de l'Obélisque (M. Foucher Serge, Manoir de la Vallée – 14700 Erraines). Sa position est imprécise, son terril a servi à empierrier les chemins du bois. On observe une surface dégagée d'environ 1 000 m<sup>2</sup> (ann. 16 et 17 photo 7) ;
  - puits 2 (35). Il ne se situe pas sur la commune de Gouvix mais sur la parcelle E1 de la commune d'Urville qui appartient aussi au groupement forestier de l'Obélisque. Le tumulus résiduel du remblayage de 1968 est stable, il se localise au Nord de deux anciens tas de déblais du puits (ann. 15, 16, et 17 photos 5 et 6) ;
  - puits 3. Il se situait à l'extrémité ouest de la parcelle D14 appartenant au même groupement. Le puits, matérialisé par un tas de remblais, se localise au milieu du terril (ann. 16 et 17 photo 8). Sur le bord du chemin SW-NE les blocs du terril ont été édifiés en mur de pierres sèches (ann. 17 photo 9) qui devait servir de quai de chargement ;
  - au NW du puits 3, de l'autre côté du chemin, il y a un fontis de 5 m de diamètre et de 1,5 à 2 m de profondeur. Son aspect laisse penser qu'il est d'origine assez récente ;
  - éboulements de 1935 et 1936 (ann. 16). Ils ont été localisés et positionnés, un de 20 m de diamètre dans la parcelle D8 et l'autre de 30 m de diamètre à cheval sur la limite des parcelles D8 et D9. Ils sont espacés d'une dizaine de mètres l'un de l'autre. Ils ont une profondeur de 7 à 8 m, ils sont envahis par la végétation et ont servi de dépotoir (ann. 17 photo 10). On observe encore des vestiges de la clôture posée en 1968 (ann. 17 photo 11).

Entre les deux, décalé d'une dizaine de mètres vers l'est, il y a un fontis de 5 m de diamètre et de 1,5 m de profondeur qui est beaucoup plus récent.

### 5.2.2. Bâtiments

- les dix-neuf pylônes de transporteur aérien ont été ferrailés. Il n'en subsiste que les plots en béton (ann. 17 photo 12) qui sont entourés par des bosquets dans les champs (ann. 17 photo 13). On n'a pas retrouvé l'année de la démolition ;
- les fours de grillage. Ce sont les seuls vestiges de la commune qui constituent un édifice imposant en béton armé de 20 à 25 m de hauteur, l'emprise au sol est de 70 m sur 12 à 30 m de large. L'édifice est visible de très loin dans toute la contrée (ann. 17 photos 14 et 15).

Ils se situent sur la parcelle ZG n° 66a appartenant à M. Corbin Daniel (43, rue des Fleurs à Gouvix) et Abegg Pascal (le Bourg - Urville). Des écuries à chevaux ont été installées dans la parcelle au pied des installations.

## Conclusion

Les résultats de notre enquête nous permettent de conclure que :

- en ce qui concerne les ouvertures au jour de la mine : les travaux de mise en sécurité réalisés en 1968 ont été confortés en 1993. Tous les sites visités ne présentent apparemment, en l'état actuel, aucun risque pour la sécurité publique.

Les fontis de 1935 et 1936 n'ont pas été remblayés malgré les préconisations de Messieurs Tincelin et Vouille en 1990. Leur situation dans une propriété privée, siège d'une chasse gardée et interdite au public, minimise les risques en limitant la fréquentation des lieux. Leur remblayage constituerait, en accord avec les conclusions de 1990, la seule mesure permettant de garantir durablement la sécurité des personnes.

- en ce qui concerne les vestiges aériens :

- les anciens bâtiments de la mine sont la propriété de M. et Mme Leroux. L'utilisation qu'ils en font, et l'entretien qu'ils en assurent, les placent sous leur entière responsabilité ;
- les vestiges du transporteur aérien se localisent aux deux extrémités de l'édifice :
  - . au départ dans la propriété Leroux où il subsiste un chevalement en béton et les restes de l'ancien bâtiment de la machinerie ;
  - . à l'arrivée dans la propriété Corbin-Abegg où subsiste l'édifice important des anciens fours.

Ces édifices en béton montrent tous les traces de l'érosion du temps, le ferrailage est souvent apparent, ils constituent un risque majeur pour les personnes.

### Préconisations de travaux de mise en sécurité

Seuls deux vestiges aériens font l'objet de préconisations de travaux aériens :

- le chevalement de la propriété Leroux sur l'ancien caveau de la mine à Urville ;
- la bâtiment des anciens fours sur la propriété Corbin-Abegg à Gouvix.

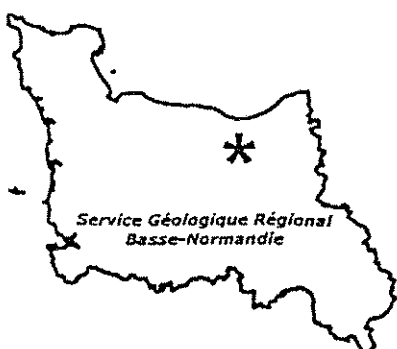
Ces deux édifices présentant un risque potentiel pour la sécurité publique devront faire l'objet d'une démolition avec enlèvement des gravats.

Si l'estimation du coût des travaux pour le chevalement pose peu de problèmes (10 à 15 000 F) il nous est absolument impossible de nous prononcer pour Gouvix, compte tenu de l'importance des travaux.

Il est donc indispensable de faire appel à une entreprise de démolition pour avoir un devis du coût global de l'opération. Ce devis pourra servir de prix de référence pour une demande de crédits et pour une consultation d'entreprises.

## **ANNEXE 1**

### **Compte rendu de la réunion de lancement de l'opération de Service public**



1436 19.3.99

**Compte rendu de la réunion de lancement de l'opération de  
Service Public : Concessions minières orphelines  
de Basse-Normandie, DRIRE BNO  
24 février 1999**

**Interlocuteurs : Philippe COTTANCEAU (chef de la DESS, Division  
Environnement Sol Sous-Sol de la DRIRE), Jean-Pierre ROPTIN (DESS).  
Participants BRGM : Christian MATHON, Jean-Paul DEROIN (Gilbert  
MAURIN excusé).  
Rédacteur du compte rendu : Jean-Paul DEROIN  
Date du compte rendu : 17 mars 1999  
Diffusion : SGR/BNO, GGR/CO (M. Villey), SGN/RNG (E. Leroi,  
C. Mathon), SMN (J.-L. Marroncle, G. Maurin), MSP (P. Berteaud,  
P. Scherr).**

Le Comité des Programmes a attribué 300kF en priorité I pour la réalisation d'audits sur les concessions minières orphelines de Basse-Normandie.

Cette réunion avait pour but d'engager les travaux d'audits miniers sur les concessions de BNO. Le SGR avait demandé à la DRIRE de proposer un ordre de priorité à discuter avec le BRGM.

Jean-Pierre Roptin a présenté brièvement le nouveau contexte créé par le départ en retraite de Daniel Ducoin, ancien secrétaire général de la DRIRE en charge des mines. Désormais, la DRIRE-DESS instruira les dossiers concernant les carrières et les mines.

Jean-Louis Marroncle nous avait fait parvenir les documents mis à jour (1998) concernant les audits des concessions minières orphelines pour la région Basse-Normandie. Les documents remis en réunion ont complété les informations disponibles à la DRIRE. Entre 1997 et 1998, deux modifications ont été apportées à la carte des concessions minières : la concession de Mortain a été retirée car il existe un propriétaire identifié et apparemment solvable (Société Industrielle et Minière du Rougé), celle de Saint-Rémy a été ajoutée (concession renoncée d'office par décision de l'Etat en raison d'un non-respect de la législation). Il convient enfin de clarifier le

problème de la concession de Littry (permis échu). A voir l'avis de J.-L. Marroncle sur ce point.

La DRIRE souhaite que toutes les concessions concernées soient traitées en portant l'accent sur celles qui présentent des vestiges aériens et des ouvertures a priori dangereuses (pour lesquels il existe des recommandations d'ordre général).

LA DRIRE dispose d'un travail de référence (document d'un stagiaire expertisé par J.-L. Marroncle en 1998). En plus de ce document, les intervenants BRGM doivent impérativement, et préalablement à leurs missions, consulter les dossiers déposés à la DESS et, tout particulièrement, les dossiers cartographiques sur les concessions orphelines réalisés par le même stagiaire, mais non annexés à son mémoire. Ces documents ne prétendent pas être exhaustifs, mais ils recensent déjà les vestiges aériens, les principales ouvertures au jour et l'extension cartographique des travaux souterrains.

Le BRGM présente les deux intervenants principaux : l'un, Ch. Mathon de RNG, l'autre, G. Maurin du SMN.

Compte tenu des ordres de priorité et du fait que la somme attribuée cette année devrait logiquement permettre de réaliser entre les 2/3 et les ¾ des audits, il est proposé de répartir le travail comme suit :

- G. Maurin réalisera les audits sur les concessions du Calvados (Gouvix, Saint-Rémy, Ondefontaine, etc.) ;
- Ch. Mathon réalisera les audits sur les concessions de l'Orne (Larchamp, Saint-Clair-de-Halouze, La Ferrière-aux-Etangs).

Ce choix est aussi dicté par l'achèvement d'un appui administration de Ch. Mathon sur le problème du travers-banc d'exhaure de la mine de la Ferrière-aux-Etangs.

Le BRGM précise à la demande de la DRIRE que ses observations et recommandations concernent avant tout les vestiges aériens, les ouvertures au jour et les ouvrages d'obstruction. *A priori*, il n'est pas prévu de visites des travaux souterrains éventuellement accessibles.

En conclusion, le BRGM propose de fournir à la DRIRE un modèle de lettre à la signature de la DRIRE permettant aux agents du BRGM d'engager les reconnaissances auprès des mairies et des propriétaires des parcelles concernées.

Les travaux doivent démarrer à partir de la seconde quinzaine de mars.

*NB. Un tableau récapitulatif réalisé par la DRIRE sera envoyé par courrier.*

# EXPERTISES ANCIENS TRAVAUX MINIERES DE BASSE-NORMANDIE

## Définition des priorités d'intervention

Concession	Type	Exploitée	Situation	Concessionnaire	Orph.	Désordres risques possibles	Vestiges aériens	Priorité	Observations
Larchamp	Mine de fer	oui	non renoncée	orpheline	O	oui	oui	1	
Mortain	Mine de fer	oui	non renoncée	Société Industrielle et minière de Rougé	O	oui	?	1	Puits de 100 m
Mont-en-Gérome	Mine de fer	oui	non renoncée	Société des mines de Douaria	O	oui	?	2	Demande de renonc en 1983 sans suite
Sées	Mine de fer	non	non renoncée	Société des mines de Douaria	O	a priori non	non	2	Demande de renonc en 1982 sans suite
Ondefontaine	Mine de fer	non	non renoncée	Société des mines et produits chimiques	O	?	non	3	Exploitée depuis la mine de La Ferrières
L'Hermitage	Mine de fer	non	non renoncée	SA Longovicienne d'études et expl min		oui	non	3	
Littry	PEX charbon	oui	permis échu	orpheline		oui	?	3	
La Ferrière aux Etangs	Mine de fer	oui	renoncée	Sté Aciéries Denain et Anzin		oui	?	1	Désordres à remédier
Saint-clair de Halouze	Mine de fer	oui	renoncée	USINOR		oui	oui	1	
Gouvix	Mine de fer	oui	renoncée	SMS		oui	oui	1	
May sur Orne	Mine de fer	oui	renoncée	Société des mines et produits chimiques		oui	oui	1	
Saint Rémy sur Orne	Mine de fer	oui	Conces. retirée	orpheline		oui	?	1	Concession retirée d'office en 1981

**ANNEXE 2**

**Lettre d'introduction DRIRE :**

**Audit minier Gouvix**



JPR/AG/99.169



Herouville Saint-Clair, le 6 avril 1999

Objet : Audit minier

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'un programme national, l'Etat fait procéder à des audits miniers sur les concessions minières n'ayant plus de titulaires. Ils visent à en établir l'état des lieux, à en apprécier les risques puis à proposer des mesures sécuritaires si besoin est.

Le sous-sol de votre commune a, dans le passé, été le siège d'une activité minière extractive ou de recherche dont quelques vestiges peuvent peut-être encore en témoigner. Afin de procéder aux enquêtes de terrain, dans le cadre du programme dont il a été question précédemment, des agents du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) se présenteront à vous prochainement pour vous faire part des renseignements dont ils disposent dès à présent, et pour que vous les mettiez en relation avec les propriétaires des terrains sur lesquels subsistent des vestiges d'exploitation: puits, entrées de galeries, bâtiments divers,...- ou sur lesquels ces ouvrages sont censés exister ou avoir existés d'après les archives.

Vous remerciant par avance de votre obligeance,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Chef du Service Régional  
de l'Environnement Industriel  
Philippe COTTANCEAU

Mairie de GOUVIX

14680 GOUVIX

## **ANNEXE 3**

**Lettre d'introduction DRIRE :**

**Audit minier Urville**

JPR/AG/99.169

Herouville Saint-Clair, le 6 avril 1999

Objet : Audit minier

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'un programme national, l'Etat fait procéder à des audits miniers sur les concessions minières n'ayant plus de titulaires. Ils visent à en établir l'état des lieux, à en apprécier les risques puis à proposer des mesures sécuritaires si besoin est.

Le sous-sol de votre commune a, dans le passé, été le siège d'une activité minière extractive ou de recherche dont quelques vestiges peuvent peut-être encore en témoigner. Afin de procéder aux enquêtes de terrain, dans le cadre du programme dont il a été question précédemment, des agents du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) se présenteront à vous prochainement pour vous faire part des renseignements dont ils disposent dès à présent, et pour que vous les mettiez en relation avec les propriétaires des terrains sur lesquels subsistent des vestiges d'exploitation: puits, entrées de galeries, bâtiments divers,...- ou sur lesquels ces ouvrages sont censés exister ou avoir existés d'après les archives.

Vous remerciant par avance de votre obligeance,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Chef du Service Régional  
de l'Environnement Industriel



Philippe COTTANCEAU

Mairie d'URVILLE

14190 URVILLE

## **ANNEXE 4**

### **Rapport de l'Ingénieur des mines**

**MINES**

..... CAEN ..... le 25 Février ..... 19 60

208 Ba

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE

DE RENNES

Sous-Arrondissement

de CAEN

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR DES MINES

Département

du CALVADOS

OBJET : Situation de la Concession de mine de fer  
de GOUVIX (Calvados)

M. COUDE

Ingénieur des Mines

M. PIFFAUD

Ingénieur en Chef

Numéro  
d'ordre  
du registre

I - CONCESSIONNAIRES

Le Décret du 4 Mars 1896

institue la concession de mines de fer de GOUVIX au profit des  
personnes suivantes :

M. Gérard de SAINT-ANDRÉ  
Eugène PELPÉL  
Ernest CHEMLET  
Georges SALMON

Le Décret du 6 Octobre 1919

autorise la cession de la concession de GOUVIX consentie à la  
"Société Civile de la mine de GOUVIX".

Cette Société a été constituée

- par les anciens concessionnaires, chacun d'eux entrant dans la Société  
civile pour un 1/5è
- par une nouvelle personne entrant pour un 1/5è ; Les droits de celle-ci  
ayant été ultérieurement rachetés par la Société des Forges et Acieries  
Firminy.

Par la suite la "Société Civile de la mine de GOUVIX" s'est transformée en  
Société en Nom Collectif dite :

"Société des Concessionnaires de la Mine de GOUVIX, PELPÉL et Cie"

....

Ministère des Affaires Économiques et Financières (1)

dont le représentant est M<sup>e</sup> NOURRISSON - Notaire à CAEN, 29 rue Ecuylère.

Par lettre en date du 24 Février 1960 celui-ci indique la liste suivante des personnes participant à la Société des Concessionnaires de la Mine de GOUVIX :

- René d'OILLIAMSON, Château de St Germain Langot (Calvados.....	2 parts
- Th. d'OILLIAMSON, 102 rue de Grenelle PARIS (7 <sup>e</sup> ) .....	32 "
- François d'OILLIAMSON, Château de l'Isle Prés - St Germain du Corbéis (Orne) .....	2 "
- Succession de Pierre d'OILLIAMSON ( M <sup>e</sup> FORTIER, Notaire à CREULLY) .....	4 "
- <u>Société Acières, Forges de FIRMINY 6 rue de la Rochefou- caulté PARIS (9<sup>e</sup>) .....</u>	24 "
- Jacques PELPÉL, 18 rue Ribéra - PARIS .....	8 "
- Mme Charles LEBAS, HERMARVILLE-sur-MER .....	24 "
- Mme Veuve FIGEAC ( M <sup>e</sup> DESHAYES, Notaire à CAEN) .....	24 "
Total.....	120 "

\*  
\* \*

Au nombre de ceux-ci se retrouve bien la Société des Forges et Acières de FIRMINY, pour 1/5<sup>e</sup>.

## II - AMODIATAIRES

Par acte des 28-29 Avril - 6 et 22 Mai 1903

MM. de SAINTE-ALDEGONDE, PELPÉL, CROLLER, SAMSON donnent à bail à la "Société des Mines et Forges de Normandie" le droit d'exploitation de GOUVIX jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1922. L'exploitation pouvait être continuée après cette date par renouvellement ou prorogation de bail par périodes de 15 ans, moyennant un préavis par écrit 2 ans à l'avance.

Par acte des 19-20 Juillet 1917

Intervient un premier renouvellement de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1922.

Par acte des 21-31 Juillet 1954

Intervenu entre la "Société des Concessionnaires de la Mine de GOUVIX, FIGEAC et Cie" et "la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE", alors titulaire des droits de l'amodiateur, le bail a été prorogé pour une durée de 50 années devant prendre fin le 31 Décembre 1966.

.../...

Le Décret du 10 Mai 1918

avait autorisé "La Société des Mines et Forges de Normandie" à prolonger au-delà du 31 Décembre 1936 jusqu'à épuisement complet du gîte, l'amodiation de GOUVIX.

Le Décret du 11 Février 1922

autorise la substitution de la Société des Forges et Aciéries de FIRMINY à la Société des Mines et Forges de Normandie comme amodiatrice de GOUVIX.

\*  
\* \* \*

Administrativement la Société des Forges et Aciéries de FIRMINY est donc bien l'amodiatrice de GOUVIX.

Au point de vue civil ses droits sont liés au bail de 1903 et aux renouvellements intervenus depuis, c'est-à-dire, sauf reconduction, limités contractuellement à la période se terminant le 31 Décembre 1966.

III - SOUS-AMODIATAIRESPar acte du 24 Mai 1925

Entre la Société des Mines de DOUARIE et la Société des Forges et Aciéries de FIRMINY, cette dernière Société abandonne ses droits à l'amodiation de GOUVIX jusqu'au 1er Janvier 1931, date à laquelle, si FIRMINY ne reprend pas la concession à son compte, préférence sera accordée à la "Société de DOUARIE" pour le renouvellement de l'amodiation.

Le décret du 14 Février 1928

autorise la mutation résultant de la cession des droits d'amodiation de la concession consentie à la Société des Mines de DOUARIE (sous-amodiation).

Par acte du 20 Décembre 1929

"FIRMINY" et "DOUARIE" cèdent à la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE, leurs droits respectifs à l'amodiation de GOUVIX, ceci à compter du 1er Janvier 1930 et pour une durée de 30 ans.

A l'expiration de l'accord les parties chercheront à se mettre d'accord sur le renouvellement.

Le décret du 22 Février 1931

autorise la sous-amodiation de la concession de GOUVIX faite par la Société des Mines de DOUARIE à la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE.

.../...

Par avenant du 25 Janvier 1955 à la convention du 20 Décembre 1929

les Sociétés de FIRMINY et de DOUARIA prorogent jusqu'au 31 Décembre 1989 l'amodiation consentie à la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE.

\*  
\* \*

Administrativement

la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE est donc bien le sous-amodiataire de la Concession de GOUVIX.

Sur le plan civil

- la sous-amodiation par la "Société des Forges et Aciéries de FIRMINY" (amodiataire) et la "Société des Mines de DOUARIA" (premier sous-amodiataire) serait consentie à "URVILLE" jusqu'au 31 Décembre 1989.

IV - DROITS DE "LA SOCIÉTÉ DES FORGES et ACIÉRIES de FIRMINY"

Administrativement

Les droits de cette Société résultent :

1 - d'une part, en tant que concessionnaire, de sa participation dans la "Société des Concessionnaires de la mine de GOUVIX, FIGEAC & Cie" dont le représentant est :

Me NOURRISSON, Notaire à CAEN, 29 rue Bouyère

2 - d'autre part, en tant qu'amodiataire, du décret du 11 Février 1922 la substituant à la Société des Mines et Forges de Normandie comme amodiataire de GOUVIX.

Civilement

Les relations de la Société de FIRMINY, en tant qu'amodiataire de GOUVIX résultent des actes sous seing privé suivants qui fixe ses rapports avec

1 - Les Concessionnaires

Acte des 28-29 Avril - 6 et 22 Mai 1905

entre MM. de SAINTE-ALDEGONDE, FELPEL, CHOLLET, SANSON et la Société des Mines et Forges de Normandie.

Acte des 19-20 Juillet 1917

entre les Concessionnaires et la Société des Mines et Forges de Normandie.

.../...

Acte des 21-31 Juillet 1934

entre la "Société des Concessionnaires de la Mine de COUVIX, FIGEAC et Cie  
et la "Société Nouvelle des Mines d'URVILLE".

2 - Les Sous-Amodiataires

Acte du 24 Mai 1925

entre la "Société des Forges et Aciéries de FIRMINY" et la "Société des  
Mines de DOUARIA"

Acte du 20 Décembre 1929

entre "FIRMINY", "DOUARIA" et la "Société Nouvelle des Mines d'URVILLE".

Avenant du 25 Janvier 1933 à l'acte du 20 Décembre 1929

entre "FIRMINY", "DOUARIA" et "URVILLE"

L'INGENIEUR DES MINES



## **ANNEXE 5**

### **Société Nouvelle des Mines d'Urville**

# SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES D'URVILLE

---

La Société Nouvelle des Mines d'URVILLE, dont le siège est à Paris, 16, boulevard Malesherbes, exploite, à une vingtaine de km au Sud de CAEN, sur la route de CAEN à FALAISE :

1<sup>o</sup> La concession d'URVILLE, d'une superficie de 255 ha, instituée par décret du 4 mars 1896.

2<sup>o</sup> La concession de GOUVIX, d'une superficie de 329 ha, instituée par décret de la même date.

Ces concessions sont situées toutes deux sur le bord Nord du synclinal d'URVILLE.

## APERÇU GÉOLOGIQUE - NATURE DES COUCHES

Le gisement comporte une couche située dans les terrains siluriens, à la base des schistes d'ANGERS. Elle est orientée approximativement Est-Ouest; son pendage, dirigé vers le Sud, varie entre 45° et 65°. Elle est recouverte par des calcaires jurassiques dont l'épaisseur varie de 5 à 40 m, sauf toutefois dans la vallée de la Laize, où elle est recouverte par une épaisseur de 1 à 3 m d'alluvions.

La puissance normale de la couche est d'environ 6 m, mais l'épaisseur de minéral exploitable varie entre 2,50 m et 6 m. En effet, on distingue dans la couche trois bancs: celui du mur (2,50 à 3 m), exploitable sur toute l'étendue du gisement; celui du toit (1,60 à 1,80 m), exploitable dans certaines régions; enfin, le banc pauvre compris entre les deux précédents (1,70 à 2,20 m), généralement inexploitable.

## NATURE DU MINÉRAI

Le minéral est constitué par de l'hématite, en général très argileuse, sur 5 à 20 m au-dessous des terrains d'affleurements et ensuite par du carbonate.

Ce carbonate, seul exploité actuellement, donne environ 20 % de perte au feu; après grillage, il a la composition approximative suivante :

Fer.....	45 à 46 %
Silice .....	19 à 20 %
Phosphore.....	0,4 à 0,6 %
Soufre .....	0,1 à 0,2 %
Alumine .....	5 à 7 %
Chaux + Magnésie .....	4 à 7 %
Manganèse .....	0,2 à 0,6 %
Humidité .....	1 à 2 %

Ce minerai a une très bonne composition mécanique :

Gros (au-dessus de 50 mm) .....	60 % environ
Grenaille (de 15 à 50 mm) .....	25 à 30 %
Menu (au-dessous de 15 mm) .....	10 à 15 %

Il est très facilement réductible et constitue un très bon minerai siliceux.

#### MÉTHODES D'EXPLOITATION

Le minerai s'exploite par tailles chassantes à gradins droits inclinés sur la ligne de plus grande pente.

La méthode par chambres-magasins est également employée.

#### INSTALLATIONS

##### a) Installations du Fond.

L'abatage se fait avec des marteaux perforateurs.

L'extraction a lieu par galeries à flanc de coteau : une pour GOUVIX et une pour URVILLE et par plans inclinés desservant les niveaux 30 - 60 - 90.

Ces plans inclinés sont équipés de treuils électriques avec poulies Champigny ou Bollen de 40 à 100 CV.

Le roulage est assuré par des locomotives à accumulateurs et à gas oil.

##### b) Installations du Jour.

Vers la sortie de la galerie d'extraction, les installations comprennent :

Un poste de transformation, avec deux transformateurs 30 000 / 3 000 V de 625 kVA et deux transformateurs 3 000 / 220 V de 250 kVA. Ce poste est alimenté par le courant électrique venu de CAEN.

Une station d'air comprimé, constituée par deux compresseurs Ingersoll-Rand, aspirant chacun 35 m<sup>3</sup> d'air par minute et le comprimant à 7 kg. Ils sont commandés par des moteurs synchrones à 3 000 V.

Des bâtiments pour ateliers de réparations, magasins, garages pour locomotives, bureaux, etc.

Ces installations sont reliées aux fours de grillage par un transporteur aérien de 1 585 m de long. Le débit de ce transporteur est de 125 t à l'heure et la station d'arrivée est à 75 m au-dessus de la station de départ.

Les fours de grillage sont au nombre de deux : ils ont 6 m de diamètre intérieur, 12 m de hauteur utile et peuvent fournir chacun 240 t de minerai grillé par jour. Chacun de ces deux fours est soufflé par un ventilateur muni d'un moteur de 35 CV.

Le minerai grillé sortant des fours tombe directement dans des accumulateurs sous lesquels circulent les trains qui sont très rapidement chargés.

Les fours de grillage sont raccordés au chemin de fer minier de SOUMONT à CAEN par un embranchement de 1 580 m de longueur.

#### **PRODUCTION MARCHANDE ET LIVRAISONS**

La mine de GOUVIX avait atteint, dans les années qui ont précédé la crise économique de 1932, une production en minerai grillé de l'ordre de 100 000 t par an.

Ce tonnage baissa ensuite très fortement pour se maintenir aux environs de 50 000 t.

A partir de 1940, la mine subit fortement le contre-coup de l'occupation allemande et des événements qui précédèrent et suivirent la Libération.

Au début de 1950, les conditions du marché étant défavorables, elle dut même suspendre son activité. La remise en état de l'usine de MONDEVILLE, de la Société Métallurgique de Normandie, permit la remise en route de la mine en fin d'année.

La production marchande actuelle est de l'ordre de 6.500 t par mois, le chiffre total de l'année 1955 étant de 79 835 t.

Cette production est destinée entièrement à l'usine de MONDEVILLE, à laquelle il a été expédié en 1955, 90 452 t.

#### **INSTITUTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL**

L'effectif occupé est d'une centaine de personnes.

La Société a construit des logements pour le personnel au nombre d'une centaine environ, avec jardins. Elle dispose, d'autre part, d'une cantine.

## **ANNEXE 6**

**Concessions ayant fait l'objet de travaux d'exploitation :  
Gouvix, Urville, Soumont et Barbery**

## C. Concessions ayant fait l'objet de travaux d'exploitation : Gouvix, Urville, Soumont et Barbery.

### I. Mine de fer d'Urville-Gouvix

#### *Les concessions :*

La concession de Gouvix a été instituée par décret du 4 mars 1896 au profit de Mrs DE SAINTE-ALDEGONDE Gérard, PELPEL Eugène, CHOLLET Ernest, SAMSON Georges. D'une superficie de 329 ha, elle s'étend sur les communes de Bretteville sur Laize, Gouvix, Barbery et Urville.

Le 6/10/1919, cession de la concession à la société de la Mine de Gouvix, qui devient Société des concessionnaires de la Mine de Gouvix, Figéac et Cie. Amodiation de la concession autorisé par décret du 11/02/1922 à la Société des Mines et Forges de Firminy et sous-amodiation de la concession par décret du 14/02/1928 à la Société des Mines de Douaria.

Puis mutation de concession au profit de la Société Nouvelle des Mines d'Urville autorisée par décret du 22/02/1931 pour une durée de 30 ans et à échéance du 31/12/1966, mais qui sera absorbée par la SMS qui devient finalement concessionnaire par décret du 15/02/1973.

Une demande de renonciation a été faite par la SMS le 27/02/1990.

La renonciation a été acceptée par arrêté du 16 novembre 1993.

La concession d'Urville a été instituée par décret du 4 mars 1896 à Mrs BIDGRAIN Jules, LARUE Léon, TINARD Emile. Cette concession de 255 ha se répartie entre les communes d'Urville, Gouvix et Bretteville le Rabet.

Mutation de cette concession autorisée par décret du 3/11/1927 à la Société des Forges et Aciéries de Firminy, puis à la Société Nouvelle des Mines d'Urville le 22/02/1931, enfin à la SMS le 15/02/1973.

Une demande de renonciation a été faite par la SMS le 27/02/1990.

La renonciation a été acceptée par arrêté du 16 novembre 1993.

#### *Le Gisement :*

Le gisement se présente sous la forme d'une couche interstratifiée dans les Schistes d'Angers à environ 25 m au dessus du toit des Grés Armoricaux (voir profil du gisement annexé dans le PPR) et en moyenne sous 30 m de calcaires jurassiques, ce qui explique la présence d'hématite seulement dans les vallées comme celle de la Laize, où la couche affleure sous 2 à 3 m de limons éoliens. La couche de 5 à 8 m de puissance peut être divisée en 3 bancs distincts plus ou moins exploitables. Les pendages varient de 45 à 65° et les teneurs sont de l'ordre de 45% de fer et 20 % de silice après grillage dont 20% de perte au feu. Il s'agit d'hématite à l'approche des affleurements et de minerai carbonaté en profondeur.

### *Les travaux :*

Il convient de noter que la mine n'a jamais été exploitée au maximum de sa capacité dans la mesure où la mine voisine de Soumont était elle-aussi filiale de la SMN (Société Métallurgique de Normandie). Ainsi, en raison de la vétusté des installations de Gouvix, le groupe SMN a préféré privilégier la mine de Soumont en la modernisant et en fermant la mine de Gouvix-Urville, plus considérée comme une mine de réserve et de reconnaissance du Flanc nord du synclinal.

L'exploitation s'est limitée à 3 niveaux 30, 60 et 90 correspondant aux profondeurs définies à partir du niveau 0 de base, qui est celui du carreau. 2 TB de 20 et 110 m de long tracés de part et d'autre de La Laize permettaient l'extraction du minerai. A partir de ces TB des galeries ont été exploitées sur 1140 m de long vers l'ouest dans la concession de Gouvix et sur 625 m vers l'est dans la concession d'Urville. Un transporteur aérien permettait d'acheminer le minerai depuis le carreau de la mine jusqu'à un accumulateur qui remplissait les wagons a destination de la SMN par l'intermédiaire du chemin de fer minier de Soumont.

La méthode d'abattage était celle des tailles-chassantes et chambres-magasins, ce qui n'a pas toujours été le cas, en particulier dans les débuts où la méthode d'exploitation se faisait en 2 bancs séparés sur la puissance de la couche.

Cette dernière méthode, à laquelle s'est joint des erreurs de travaux ont abouti à des effondrements en 1935 et 1936 dans la concession de Gouvix (plans inclinés n°4 et 5), qui peuvent encore donner lieu aujourd'hui à des effondrements. En effet dans le cadre de la renonciation aux concessions d'Urville-Gouvix, un rapport d'ingénieurs de l'Ecole des Mines : TINCELIN. E et VOUILLE. G ; a montré que ces effondrements avaient du être suivis d'autres plus récents, constitutifs à la fermeture de la mine, soit en raison du noyage de celle-ci, soit par effritement naturel et ceci bien qu'aucun autre effondrement ne s'était produit depuis 1936. Ces secteurs de la mine considérés comme "à risques" par ces spécialistes ont donc fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 24/09/1991 et ont été classées comme zone de 3ème catégorie (c'est à dire pouvant occasionner des dommages jusqu'en surface) par le PPR du 22/12/1995, dont un exemplaire est annexé ci-après.

Suite au choix par la SMN de privilégier la mine de Soumont, les travaux ont donc progressivement diminué à Gouvix, les extractions ont été stoppées le 1er mars 1968 et les expéditions le 1er avril 1968.

Pour ce qui concerne les travaux de fermeture, un rapport d'abandon avait été réalisé en 1968 afin de combler les différents débouchés au jour (descenderie, puits), mais ce n'est que dans le cadre de la renonciation qu'un procès verbal de récolement a mis en évidence l'exécution de ces travaux (voir PV de recolement du 18/03/1993).

La renonciation....?????.....

## **ANNEXE 7**

### **Rapport de l'Ingénieur T.P.E. (Mines)**

CAEN

6 Juin 1968

RENNES

CAEN

RAPPORT DE L'INGENIEUR T.P.E. (Mines)

CALVADOS

LAORTIER

Concessions de GOUVIX et d'URVILLE

COLLIOT

Abandon des travaux

CAEN

Conformément aux prescriptions de l'article 3 du décret du 14 Janvier 1909, la Société Nouvelle des Mines d'Urville, par lettre en date du 22 Janvier 1968 qui nous a été transmise le 14 Février 1968, a informé Monsieur le Préfet du Calvados de son intention d'interrompre à la fin de Février 1968 l'exploitation des Concessions de GOUVIX et d'URVILLE.

A cette déclaration d'abandon sont joints le plan de la surface et le plan des travaux souterrains, à l'échelle de 1/2 500.

RENSEIGNEMENTS SUR LA MINE

Les Concessions de GOUVIX et d'URVILLE (superficie : 329 et 255 hectares), instituées toutes deux par décrets du 4 Mars 1896, et exploitées par la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE qui appartient au même groupe que la Société des Mines de SOUMONT, sont situées sur le flanc Nord du synclinal de SOUMONT-URVILLE. Elles constituent une réserve ; leur exploitation, dont l'importance n'a jamais été très grande (environ le 1/10 de celle de la mine de SOUMONT).

.../...

Annexe 7

avait surtout pour but de reconnaître le bord Nord du Synclinal, et n'a été poussée que jusqu'à la profondeur de 90 mètres.

Pour des raisons techniques (pas d'extension possible avec les moyens d'exploitation existants ; vétusté de certaines installations, et notamment des fours de grillage), la décision a été prise d'arrêter cette exploitation et de reporter la production sur la mine de SOUHOULT, où un nouveau siège d'extraction a été créé. La reprise de l'exploitation du flanc Nord du Synclinal (concessions de GOUVIX, URVILLE, CINGIAIS, ESTREES-le-CAMPAGNE) est envisagée, mais dans un avenir assez lointain, et si les circonstances le permettent ; elle ne pourra être entreprise qu'avec des moyens appropriés, et nécessitera la création d'un nouveau siège d'extraction. Le siège de GOUVIX-URVILLE sera alors remis en service pour l'exhaure, l'aéragé et éventuellement l'accès du personnel aux travaux souterrains.

Le gisement est constitué par une couche de carbonate de fer, de direction Est-Ouest, interstratifiée dans les schistes d'Angers, à 24 mètres environ au-dessus du grès armoricain. Couche de 5 à 8 mètres de puissance, à pendage variant de 50 à 65°.

Cette couche affleure dans la vallée de la rivière "La laize", où est installé le carreau de la mine.

On accède aux travaux souterrains par 2 travers-bancs de 20 et 110 mètres de longueur, débouchant à flanc de coteau de part et d'autre de la vallée de la Laize, au niveau du carreau (niveau 0).

A partir de ces travers-bancs, la couche a été tracée, au niveau 0 :

- vers l'Ouest (GOUVIX), sur 1 140 m environ, jusqu'au plan 3
- vers l'Est (URVILLE) sur 525 mètres environ.

L'épaisseur des terrains au-dessus de la galerie 0 est variable (maximum : 30 mètres).

A l'aval du niveau 0, la couche a été tracée à 3 niveaux (30, 60, 90), sauf sous la vallée de la Laize et le carreau, où le tracage du niveau 30 a été interrompu pour ménager un stot suffisant.

Chaque étage, d'une hauteur verticale de 30 mètres (35 à 36 m de relevée) a été exploité par tailles chassantes ou chambres-magasins, avec abandon de stots longitudinaux à l'avant et à l'aval des voies de niveau, et de piliers au milieu de la relevée.

Le champ exploité a une longueur en direction de 3 200 mètres environ.

En 1935 et 1936, deux éboulements importants se sont produits dans la partie centrale des travaux de GOUVIX (plans inclinés n° 4 et 5).

Dans cette zone où la couche, à pendage de 50°, comportait 2 bancs exploitables, de 2 m à 2,50 m d'épaisseur au mur, et de 1,7 m d'épaisseur au toit, séparés par un banc très siliceux de 1,3 à 1,8 m d'épaisseur, on avait exploité séparément les bancs du mur et du toit en abandonnant le banc intercalaire.

En mars 1935, un effondrement s'est produit dans les travaux situés à l'Ouest du plan 4, entre le niveau 0 et l'amont du niveau 60, et sur une longueur en direction variant de 35 à 40 mètres au niveau 0, à 120 mètres au niveau 60.

En janvier 1936, cet éboulement s'est propagé vers l'Est, entre les niveaux 0 et 60, sur une longueur en direction de 70 m environ, ainsi que vers l'aval-pendage (niveau 90) sur une longueur en direction de 20 m environ.

Au-dessus du niveau 0, ces éboulements se sont propagés en deux endroits jusqu'à la surface, y créant deux entonnoirs de 20 à 30 mètres de diamètre.

Les causes de ces éboulements étaient les suivantes :

- défaut de superposition des cloisons et piliers abandonnés dans les bancs du mur et du toit, ayant entraîné le cisaillement du banc intercalaire ;
- des infiltrations d'eaux, consécutives à des pluies torrentielles, avaient fait diminuer la résistance de ce banc intercalaire, qui comportait de nombreuses coupes argileuses.

A la suite de ces éboulements, la méthode d'exploitation en deux bancs séparés a été abandonnée, la couche étant prise sur toute sa puissance.

Depuis 1936, aucun éboulement ne s'est produit.

L'exploitation a été arrêtée le 2 Mars 1936, et on a laissé noyer les travaux jusqu'au niveau 0.

#### TRAVAUX À EXECUTER

Nous indiquons ci-après les constatations faites au cours de notre visite des lieux, et les travaux qu'il convient d'exécuter pour assurer la sécurité publique :

.../...

A) - Travers-bancs d'entrée

Les entrées des travers-bancs de COUVIX et d'URVILLE ont une section de 2,5 x 3,5 mètres. L'entrée du travers-bancs de COUVIX est murillée.

Ainsi que nous l'avons dit, il ne s'agit pas d'un abandon définitif, et la Société Nouvelle des Mines d'URVILLE désire conserver la possibilité de visiter et, éventuellement, d'entretenir les galeries du niveau 0.

Chaque entrée sera fermée par un mur en maçonnerie dans lequel sera réservée une ouverture avec porte métallique pleine fermée à clef. La base du mur sera traversée par un conduit d'évacuation des eaux.

B) - Concession de COUVIX1<sup>a</sup>) Puits n° 2

Ce puits est comblé. Il subsiste un entonnoir de 2 m environ de diamètre et 2,5 m de profondeur, envahi par les broussailles.

Cet entonnoir sera comblé avec les déblais qui sont accumulés à proximité.

2<sup>o</sup>) Puits n° 1

Il subsiste un entonnoir de 6 m environ de diamètre et 3,5 à 4 m de profondeur.

Cet entonnoir sera comblé avec les déblais accumulés à proximité.

3<sup>o</sup>) Entre le puits n° 1 et le plan 4, il existe un petit entonnoir de 2,5<sup>m</sup> de diamètre et 2 m de profondeur, qui sera comblé également.

4<sup>o</sup>) A l'Ouest du plan 4, se trouvent les deux excavations résultant des éboulements survenus en Mars 1935 et Janvier 1936 ; ces entonnoirs ont 20 et 30 m environ de diamètre, et 10 m environ de profondeur.

Ces excavations seront entourées de clôtures de protection constituées par des poteaux en rail de 2 m de hauteur, espacés de 3,5 à 4 m, et supportant 4 rangs de fil de fer barbelé.

5<sup>o</sup>) Puits n° 3

Ce puits murillé, d'un diamètre de 2,5 m environ, est partiellement comblé. Il subsiste un vide de 3 m environ de profondeur, qui sera comblé avec les déblais se trouvant à proximité.

6°) A l'Ouest du puits n° 3, il existe un entonnoir de 7 à 8 m de diamètre, profond de 5 à 6 m.

Cet entonnoir sera comblé avec les déblais accumulés à proximité.

#### 7°) Plan 6

La tête de ce plan est située au jour, près du ruisseau de Corneville, dans une fouille de quelques mètres de profondeur.

La salle du treuil comporte encore tout son équipement, à l'exception du moteur. Elle est abritée par un bâtiment de 6 m x 8 m constitué par un soubassement en maçonnerie de 0,8 m à 1 m d'épaisseur, surmonté d'une charpente métallique supportant une toiture en tôles, et, sur les faces latérales, du grillage. Ce bâtiment comporte une porte métallique fermée à clef.

Nous avons demandé à l'exploitant :

- de consolider le grillage ;
- de fermer complètement la partie supérieure du pignon Nord, où un vide existe ;
- d'entourer la fouille d'une clôture de protection.

#### 8°) - Concession d'URVILLE

1°) A 60 mètres environ au Nord-Est de l'entrée du travers-bancs, en bordure d'un chemin à flanc de coteau, il existe un petit puits, de 2 m environ de diamètre, qui communique avec les travaux souterrains. L'orifice de ce puits est masqué par la végétation.

Nous avons demandé à l'exploitant de combler ce puits.

2°) Près de ce puits, de l'autre côté du chemin, il existe une excavation d'environ 6 m x 3 m, profonde de 5 m environ.

Cette excavation sera comblée.

3°) Un petit entonnoir existe à proximité, qui sera comblé également.

4°) A 600 m environ à l'Est de l'entrée du travers-bancs, la galerie du niveau 0 est reliée au jour par une communication d'aérage comprenant un montage, puis un puits vertical de 5 m de hauteur débouchant dans un herbage, près de l'embranchement des chemins Urville-Cintheaux et Urville-Couvix. L'orifice de ce puits est coiffé d'une cheminée métallique circulaire de 1 m environ de diamètre, et 3 m de hauteur.

Cette cheminée sera enlevée, et le puits sera rebouché.

CONCLUSION

Les anciens travaux ou excavations énumérés ci-dessus sont situés à l'écart des lieux habités.

Les travaux demandés par nous, et pour lesquels l'exploitant nous a donné son accord, sont suffisants pour assurer la sécurité publique.

Ces travaux sont en cours d'exécution, et l'exploitant nous avisera de leur achèvement.

l'Ingénieur T.P.E. (Nines)

E. BARTIER

## **ANNEXE 8**

### **Stabilité à terme des zones exploitées dans le flanc nord du synclinal de Soumont**

## STABILITE A TERME DES ZONES EXPLOITEES DANS LE FLANC NORD DU SYNCLINAL DE SOUMONT

### CONCESSIONS DE GOUVIX ET URVILLE

E. TINCELIN - G. VOUILLE

#### I. INTRODUCTION

Ce rapport complète notre rapport R 89/19 concernant la stabilité du flanc Sud du synclinal de Soumont, il est beaucoup plus sommaire que le rapport principal pour les raisons suivantes:

- 1) l'exploitation du gisement a été bien plus limitée que dans le flanc Sud.
- 2) l'exploitation ayant été arrêtée en 1968, la mine est noyée depuis cette date et les observations que nous avons pu faire ne concernent évidemment que les zones hors d'eau,
- 3) contrairement à ce qui s'est passé pour le flanc Sud, nous n'avons pas été amené à faire un suivi de l'exploitation antérieurement à son arrêt.
- 4) il existe un rapport de l'ingénieur T.P.E. E. BARTIER, en date du 6 juin 1968, consécutif à l'interruption d'exploitation des concessions de GOUVIX et d'URVILLE, approuvé le 11 juin 1968 par l'ingénieur des mines et transmis avec avis conforme au préfet du Calvados le 17 juin 1968 par l'ingénieur en Chef des Mines, E. GONNET. Ce rapport joint en annexe à notre propre texte est suffisamment précis pour que nous nous soyons dispensés de refaire les descriptions qu'il comporte en ce qui concerne la géologie et la morphologie du gisement ainsi que les méthodes d'exploitation mises en oeuvre.

En ce qui concerne les zones effondrées et leurs répercussions en surface, nous apportons ici les compléments qui découlent des observations que nous avons pu faire au cours de la visite du 14 juin 1989 et ce rapport comporte donc le compte rendu de la

visite des vieux travaux accessibles, nos conclusions sur l'appréciation de la stabilité des ouvrages souterrains et les recommandations et les mesures que nous préconisons.

## II. COMPTE RENDU DE LA VISITE DES EXPLOITATIONS DE GOUVIX ET URVILLE.

### II.1 EXPLOITATION DE GOUVIX

L'entrée se fait par un travers banc cadré dont le soutènement est très nettement sollicité. On accède à la galerie de niveau 0 et, en progressant vers l'ouest on n'observe jusqu'au plan incliné n°3 aucun signe d'instabilité ou de désordre notable ni dans la galerie de niveau ni dans les chambres qu'elle dessert, qui, dans cette zone, n'intéressent que les 3 m supérieurs d'une couche dont la puissance est de 6 m (la galerie de niveau est tracée au mur de la couche).

Au delà du contournement du plan incliné n°3 la puissance exploitée semble un peu plus importante (~ 4 m) la première chambre observée après le plan n°3 est stable avec une petite venue d'eau, la suivante située à environ 750 m à l'Ouest de l'entrée de la mine est effondrée et le plan de surface, datant de 1967, indique à cet emplacement, l'existence d'un fontis d'environ 20 m de diamètre.

Au niveau du contournement du plan incliné n°4, la première embouchure de chambre que l'on peut observer est obstruée par de gros blocs de schistes mais la galerie de niveau ne présente pas de signes d'instabilité. A cet endroit, le plan de surface indique l'existence d'un fontis d'environ 25 m de diamètre.

Au delà du contournement du plan n° 4 un éboulement où l'on voit de gros <sup>de</sup> schistes a affecté la galerie de niveau 0 et a nécessité le creusement d'une galerie au mur pour contourner la zone éboulée, cette galerie de contournement est cadrée et son soutènement est nettement sollicité. Ces désordres se sont répercutés en surface en provoquant d'après le plan un fontis de 30 à 40 m de diamètre.

A partir du plan incliné n°5 les conditions deviennent de plus en plus mauvaises : un éboulement a affecté la zone où la galerie de contournement du plan 5 rejoint la galerie de niveau; à cet endroit la galerie de contournement du plan 5 est marée et pour contourner l'éboulement qui affecte la galerie de niveau, une galerie a été creusée au mur.

Cette galerie, tracée dans une zone indiquée comme failleuse sur le plan de la mine, est cadrée, sa tenue est assez précaire et une épaisse couche de glaise s'est déposée au sol.

Au delà de la zone cadrée de nouveaux éboulements affectent la galerie de niveau et à une trentaine de mètres au delà du dernier cadre, la galerie de niveau est complètement obstruée et la progression est impossible.

Le plan de surface signale un fontis d'environ 20 m de diamètre à l'aplomb de la zone cadrée.

Si l'on se reporte au rapport de M. BARTIER, les éboulements décrits ci-dessus datent des années 1935 et 1936 et sont consécutifs à une exploitation de la couche en deux niveaux avec abandon d'un banc intercalaire siliceux d'environ 1,5 m d'épaisseur sans que les piliers abandonnés et les cloisons aient été correctement superposés. Selon M. BARTIER les éboulements ont affecté la mine jusqu'au niveau 60 et même, en certains points, jusqu'au niveau 90, mais depuis 1936 aucun éboulement nouveau ne s'est produit. Cette dernière remarque, valable en 1968, suscite une interrogation en 1990: en effet, au passage concernant les éboulements, le rapport ne fait mention que des plans 4 et 5 et semble centrer les principaux désordres autour du plan n°4, alors que les éboulements qui ont arrêté notre progression se trouvent à l'Ouest du plan n°5, on peut donc considérer, sinon comme certain du moins comme vraisemblable, que ces derniers désordres se soient produits après la fermeture de la mine. Ces observations témoignent donc de l'existence de risques non négligeables de nouveaux éboulements du fond qui pourraient se répercuter au jour.

## II.2. EXPLOITATION D'URVILLE

L'entrée se fait à flanc de coteau par un travers banc qui ne présente pas de trace d'instabilité. on rejoint la galerie de niveau et on progresse vers l'Est sur environ 500 mètres dans une galerie parfaitement saine qui dessert des chambres magasins dans lesquelles, apparemment, ne s'est produit aucun désordre; le passage des plans inclinés et notamment du plan n° 2 permet d'apercevoir le niveau de l'eau qui se situe environ 5 m plus bas; le ciel des chambres du niveau inférieur semble être hors d'eau.

Au delà de ce plan et avant le petit montage permettant d'accéder à la base du puits d'aérage, un tronçon de la galerie de niveau a été cadré avec des bois qui actuellement sont évidemment pourris, ce soutènement doit vraisemblablement être lié à la proximité du contact entre minéral carbonaté et minéral hématite de caractéristiques mécaniques médiocres, l'interface étant fréquemment le lieu de circulations karstiques où l'hématite

complètement altérée s'est transformée en glaise rouge.

Dans le petit montage d'une quinzaine de mètres qui permet d'accéder à la base du puits d'aérage on peut observer le contact évoqué ci-dessus et, arrivé à l'extrémité du montage, on peut constater que le puits est obstrué par un plancher et très vraisemblablement remblayé. ( Le remblayage de ce puits faisait partie des travaux demandés par E.BARTIER en 1968). A l'Est de ce montage, la galerie de niveau se prolonge sur 20 m par un boyau de petites dimensions (2 m x 2 m) tracé en minerai hématite. En raison de ses faibles dimensions, cette galerie est stable mais il est évident que la tenue des terrains dans lesquels elle est tracée est assez précaire.

L'impression d'ensemble qui se dégage de la visite du niveau 0 d'URVILLE est que la stabilité de l'édifice minier y est meilleure que dans la partie Ouest.

En revanche, en limite Est, la proximité de la surface (- 10 m) et l'existence du niveau hématite pourraient faire craindre, à terme la naissance de fontis.

### III. APPRECIATION DE LA STABILITE DES EDIFICES SOUTERRAINS.

Les constatations que nous avons faites au fond montrent clairement que dans la concession de GOUVIX la stabilité des travaux du fond n'est pas garantie en tous points et qu'il y a des indices qui permettent de supposer qu'en limite Ouest du gisement, après les éboulements majeurs de 1935 et 1936, de nouveaux éboulements se sont produits depuis la fermeture, sans qu'on sache s'ils ont été provoqués directement par le noyage de la mine ou s'il s'agit d'un processus de dégradation progressive évoluant au cours du temps. Dans cette dernière hypothèse, l'occurrence de nouveaux éboulements du fond suivis de nouveaux fontis en surface ne peut en aucune manière être exclue pour l'avenir.

Dans la concession d'URVILLE le risque d'éboulement ne semble pas aussi aigu qu'à GOUVIX puisqu'aucun désordre ne s'est apparemment produit ni pendant, ni après l'exploitation et le seul risque qui nous semble réel, compte tenu de la nature et de la faible épaisseur des terrains de recouvrement serait celui d'une chute de toit au voisinage du contact avec le minerai hématite, suivie d'un soutirage des terrains de recouvrement aboutissant à la formation d'un fontis.

A terme, la dégradation du boisage de la galerie de niveau 0, entre la base du puits d'aérage et le plan n°2 pourrait être une cause du déclenchement de cette instabilité; toutefois, dans la mesure où le seul espace offert aux terrains effondrés serait la galerie de niveau, il n'est pas sûr qu'un tel éboulement pourrait percer au jour.

#### IV. RECOMMANDATIONS - MESURES A PRENDRE - TRAVAUX A EXECUTER.

Dans la mesure où sur toute l'emprise de la mine il n'existe aucune zone urbanisée, nous préconisons de pérenniser cette situation en interdisant à la construction sur les communes d'URVILLE et GOUVIX, toute la zone d'influence en surface des travaux du fond, c'est-à-dire une bande limitée au Nord par l'intersection du prolongement de la couche et de la surface du sol et au Sud par l'intersection avec la surface du sol d'une surface s'appuyant sur la galerie de niveau 90 et faisant avec la verticale un angle de 40°.

La deuxième recommandation que nous formulons est de vérifier que tous les travaux demandés par l'ingénieur T.P.E dans le rapport de juin 1968 ont bien été exécutés et garantissent encore à l'heure actuelle la sécurité du public.

Nous pensons enfin que dans la zone boisée située entre l'aplomb des plans 4 et 6 de la concession de GOUVIX, il conviendrait de procéder à une inspection au jour pour vérifier si de nouveaux fontis ne sont pas apparus ou si les anciens ne se sont pas agrandis, et, comme pour le flanc Sud, la solution que nous recommandons est le remblayage intégral des fontis qui subsistent encore à l'heure actuelle. Nous pensons en effet que seule cette mesure permettra de garantir durablement la sécurité des personnes même si, s'agissant d'un bois, la zone visée est peu fréquentée.

## **ANNEXE 9**

### **Procès-verbal de recolement des travaux de fermeture**

Basse-Normandie

Hérouville-Saint-Clair, le 18 mars 1993

PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES TRAVAUX DE FERMETURE  
des anciennes mines de GOUVIX et d'URVILLE  
situées sur les concessions minières de GOUVIX et URVILLE  
dont la Société des Mines de Soumont est titulaire

\*

\* \*

I - PREAMBULE :

Les mines d'Urville et de Gouvix ont été exploitées jusqu'en 1967 par la Société des Mines d'URVILLE sur le flanc Nord du synclinal de Soumont. A cette époque, une procédure d'abandon avait été engagée (cf. dossier annexé et rapport de l'ingénieur subdivisionnaire des mines), mais nous n'avons retrouvé aucun procès-verbal de récolement des travaux de fermeture qui avaient été prescrits.

La Société des Mines de Soumont, en reprenant à son compte les concessions d'URVILLE et de GOUVIX a "hérité" de ces travaux miniers abandonnés et, à l'occasion de la demande de renonciation aux concessions en question, nous avons estimé nécessaire de régulariser cette situation et traiter les travaux de fermeture des mines de GOUVIX et d'URVILLE comme ceux concernant la mine de SOUMONT.

L'arrêté préfectoral du 24 septembre 1991 modifié le 23 mars 1992 n'a pas prévu d'autres travaux de fermeture que ceux prévus en 1968. Cependant il a paru nécessaire de renforcer certains d'entre eux (notamment ceux concernant les entrées des mines de Gouvix et d'Urville) et la Société des Mines de Soumont en a tenu compte dans son dossier de renonciation aux concessions.

## II - VISITES DE CONTROLE :

Les contrôles effectués dans le cadre de l'abandon réglementaire des mines de Gouvix et d'Urville avaient pour but de vérifier que les accès étaient fermés selon les mesures prévues par l'exploitant, ou pour les plus anciennes, que les travaux réalisés en 1968 étaient efficaces et assuraient une interdiction pérenne de pénétration dans les cavités souterraines.

Ils se sont déroulés en deux périodes de visites.

- la première, en juin et juillet 1989 avec MM. LIDOU, PICHLINSKI et VIENIVKIEWICZ de la Société des Mines de Soumont axée sur l'état des fermetures exécutées en 1968 et la définition des travaux

- la seconde, en mars et mai 1992, avec MM. MARIE et CHIRCEN de la Société UNIMETAL NORMANDIE (qui s'est substituée à la Société des Mines de Soumont qui n'a plus d'employés), pour vérifier la bonne exécution des travaux complémentaires décrits dans le dossier d'abandon.

Il convient de noter que certains travaux complémentaires prescrits le 21 septembre 1991 ont été modifiés par rapport au projet pour des raisons techniques d'exécution ou pour améliorer la sécurité finale.

## III - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FERMETURE :

Chacun des accès est repéré par un numéro qui figure dans le dossier de renonciation aux concessions minières présenté le 27 février 1990 par la Société des Mines de Soumont (pièce III.2.2) et sur le plan annexé au présent procès-verbal de récolement.

Nous avons établi pour chaque accès un dossier individuel de fermeture rappelant les mesures prévues que l'exploitant et, s'il y a eu des modifications, le descriptif de celles-ci et les modalités d'exécution (contrôlés par la SOCOTEC).

Le tableau ci-dessous résume la situation :

Désignation des accès	Numéro de repère	Date de contrôle de la DRIRE	Travaux de fermeture effectués	Observations
<b>I - MINE D'URVILLE</b>				
Puits d'aérage d'Urville	31	22 juin et 3 juillet 1989	Travaux de remblayage effectués en 1968, repérés par un tumulus résiduel stabilisé	RAS
puits intermédiaire	32	22 juin et 3 juillet 1989	Travaux de remblayage effectués en 1968, repérés par un tumulus résiduel stabilisé	RAS
Entrée d'Urville	33	22 février et 25 mars 1992	Fermeture en parpaings exécutée en 1968 reprise et doublée par un mur en béton armé à l'intérieur de la galerie d'accès. Finitions par un remblayage extérieur dissimulant l'accès	RAS Travaux suivis par la SOCOTEC
<b>II - MINE DE GOUVIX</b>				
Entrée de Gouvix	34	22 février 25 mars et 27 mai 1992	Fermeture en parpaing exécutée en 1968 reprise et modifiée par la protection de la canalisation d'arrivée d'eaux d'exhaure la construction d'un bouchon en béton armé le traitement de la galerie d'accès en deux parties : une zone remblayée au 3/4 sur 30 m, une zone affondrée volontairement puis remblayée sur 35 m.	RAS Travaux suivis par la SOCOTEC. Le point important était de préserver l'écoulement des eaux d'exhaure utilisé pour l'alimentation en eau du secteur et d'assurer la stabilité d'un chemin privé (zone affondrée et remblayée).
Puits n° 1	35	22 juin et 3 juillet 1989	Comblement en 1968 mais il existe une excavation résiduelle, non communicante avec les galeries de mines, ne présentant pas d'autres dangers qu'un accident de terrain en forêt	RAS Le propriétaire du terrain invité à faire connaître s'il souhaitait le remblayage de l'excavation n'a pas répondu à la lettre qui lui a été envoyée en recommandée avec AR
Puits n° 1	36	22 juin et 3 juillet 1989	Travaux de remblayage effectués en 1968, repérés par un tumulus résiduel stabilisé	RAS
Puits n° 3	37	22 juin et 3 juillet 1989	Travaux de remblayage effectué en 1968, repérés par un tumulus résiduel stabilisé	RAS
Plan n° 6	38	22 juin 1989 3 juillet 1989 et 25 mars 1992	Fermé par un plancher en béton/rails en 1985. Situé au fond d'une excavation dans un pré. Excavation remblayée en mars 1992	RAS

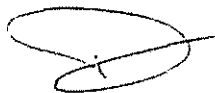
#### IV - CONCLUSION :

Les travaux de fermetures des mines de GOUVIX et d'URVILLE satisfont aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1991. Les modifications qui ont pu être apportées aux travaux initialement prévus ont amélioré la mise en sécurité des travaux miniers abandonnés correspondants.

Cependant, une zone à risques dite de 3ème catégorie définie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1991 demeure et il conviendrait qu'il soit procédé à son sujet à une procédure de classement en application de l'article R 111.3 du code de l'urbanisme. Les fontis signalés dans le rapport du 6 juin 1961 de l'ingénieur subdivisionnaire des mines se situent dans cette zone à risques. Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce fontis lors de nos visites des 22 juin et 3 juillet 1989.

A Hérouville-Saint-Clair, le 18 mars 1993

L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines



D. DUCOIN

#### Annexes :

- rapport de l'ingénieur subdivisionnaire des mines établi le 6 juin 1968 à la suite des déclarations d'abandon des mines d'Urville et de Gouvix présentées le 22 janvier 1968
- plan des repérages des issues obstruées
- dossiers des travaux de fermeture de chaque issue

**ANNEXE 10**

**Arrêté de renonciation du 16 novembre 1993**

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
ET DU COMMERCE EXTERIEUR

---

A R R E T E du 16 NOVEMBRE 1993

autorisant la renonciation de la société des Mines de Soumont  
aux concessions de mines de fer de Gouvix et d'Urville (Calvados)

---

Le Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du  
Commerce Extérieur,

Vu le code minier ;

Vu le décret n° 80-204 du 11 mars 1980 relatif aux titres miniers, ensemble  
l'arrêté d'application du même jour ;

Vu le décret du 4 mars 1896 instituant la concession de mines de fer de  
Gouvix (Calvados) ;

Vu le décret du 4 mars 1896 instituant la concession de mines de fer  
d'Urville (Calvados) ;

Vu le décret du 15 février 1973 autorisant la mutation des concessions de  
mines de fer de Gouvix et d'Urville à la Société des Mines de Soumont ;

Vu la pétition du 27 février 1990 par laquelle la société des Mines de  
Soumont, dont le siège social est à Mondeville (14) Route de Cabourg a sollicité  
l'autorisation de renoncer aux concessions de mines de fer de Gouvix et d'Urville qui  
portent sur partie du territoire du département du Calvados ;

Vu les rapport et avis du Directeur régional de l'industrie, de la recherche  
et de l'environnement de Basse-Normandie en date du 18 juillet 1991 ;

Vu l'avis du préfet du Calvados en date du 22 juillet 1993 ;

../..

Vu l'avis du Conseil Général des Mines en date du 25 octobre 1993 ;

Sur proposition du Directeur général de l'énergie et des matières premières,

## A R R E T E

Article 1er : Est autorisée la renonciation de la société des Mines de Soumont aux concessions de mines de fer de Gouvix et d'Urville qui portent sur partie du territoire du département du Calvados.

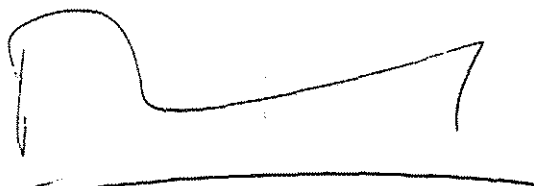
Ces concessions sont en conséquence annulées et les gisements correspondants replacés dans la situation de gisements ouverts aux recherches.

Article 2 : Un extrait du présent arrêté sera, par les soins du préfet du Calvados, affiché à la préfecture de Caen et dans les communes intéressées, inséré au recueil des actes administratifs de cette préfecture et, aux frais du demandeur, publié dans un journal régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par les concessions annulées.

Article 3 : Le Directeur général de l'énergie et des matières premières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, par extrait, au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 16 NOV. 1993

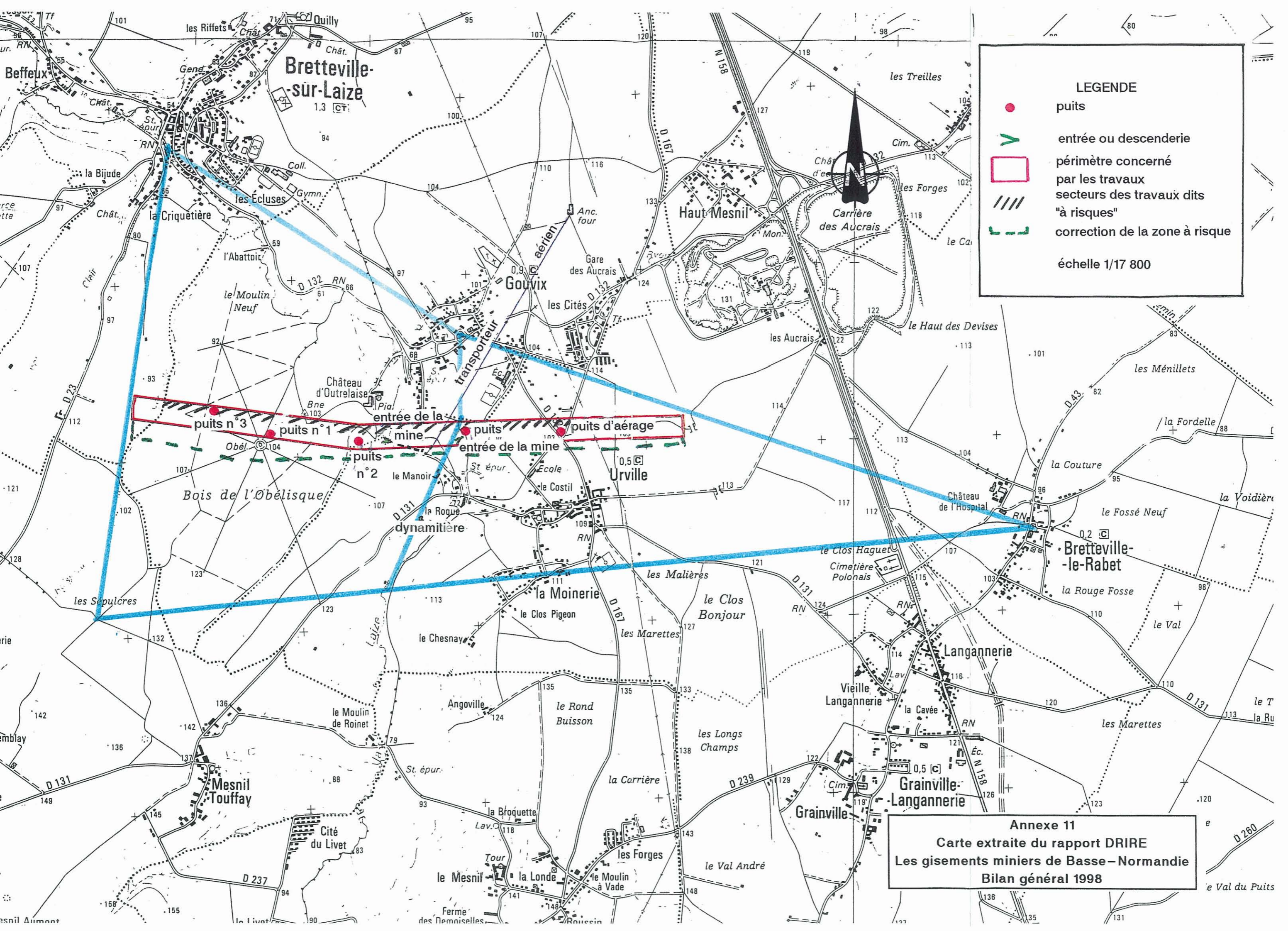
Pour le ministre et par délégation,  
le Directeur général de l'énergie  
et des matières premières,



Claude MANDIL

**ANNEXE 11**

**Carte extraite du rapport DRIRE**



**LEGENDE**

- puits
- > entrée ou descenderie
- périmètre concerné par les travaux secteurs des travaux dits "à risques"
- correction de la zone à risque

échelle 1/17 800

**Annexe 11**  
**Carte extraite du rapport DRIRE**  
**Les gisements miniers de Basse-Normandie**  
**Bilan général 1998**

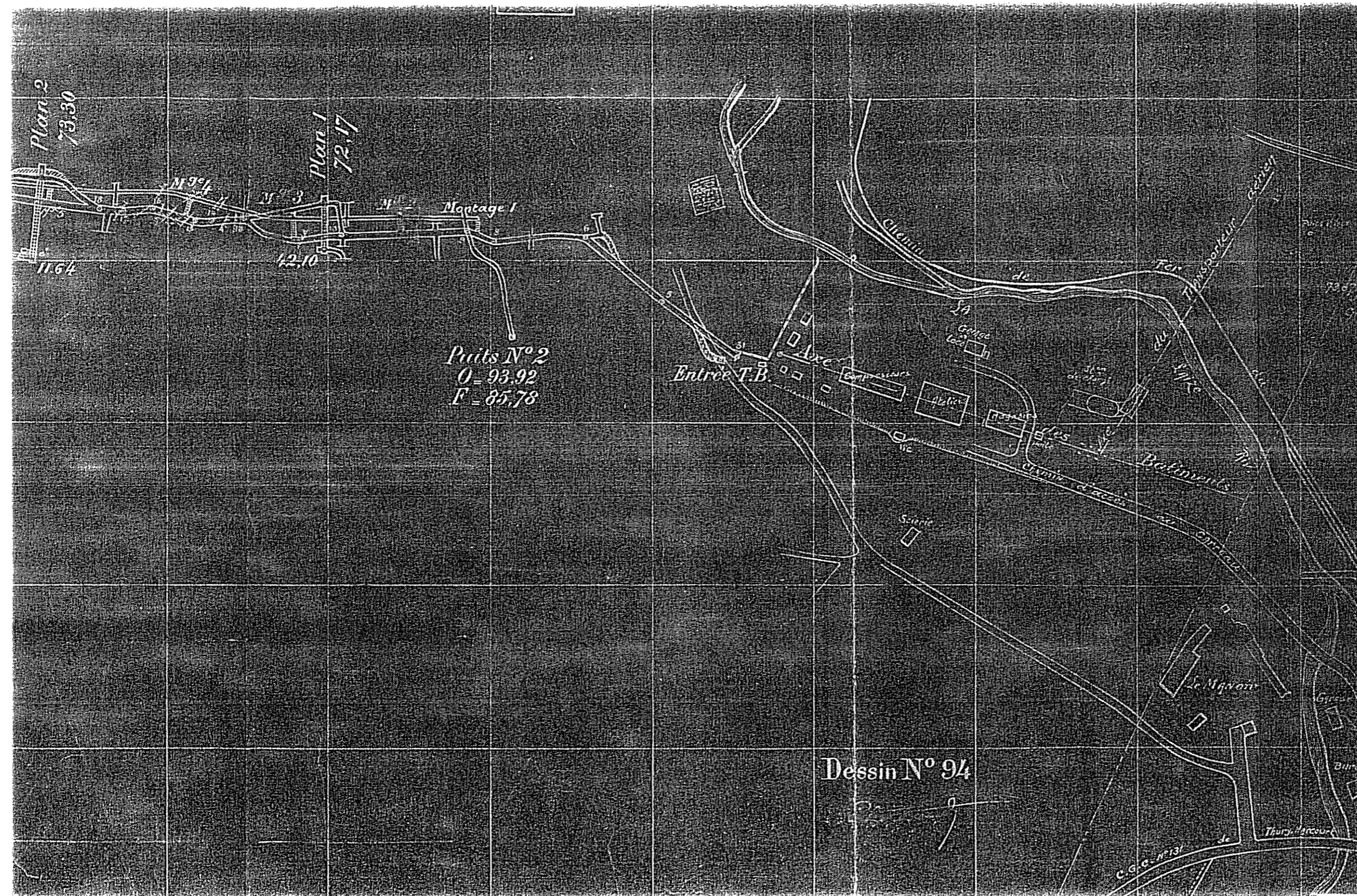
**ANNEXE 12a**

**Extrait du plan de la mine  
(puits n° 3)**



**ANNEXE 12b**

**Extrait du plan de la mine  
(puits n° 2)**



Annexe 12 b  
Extrait du plan de la mine

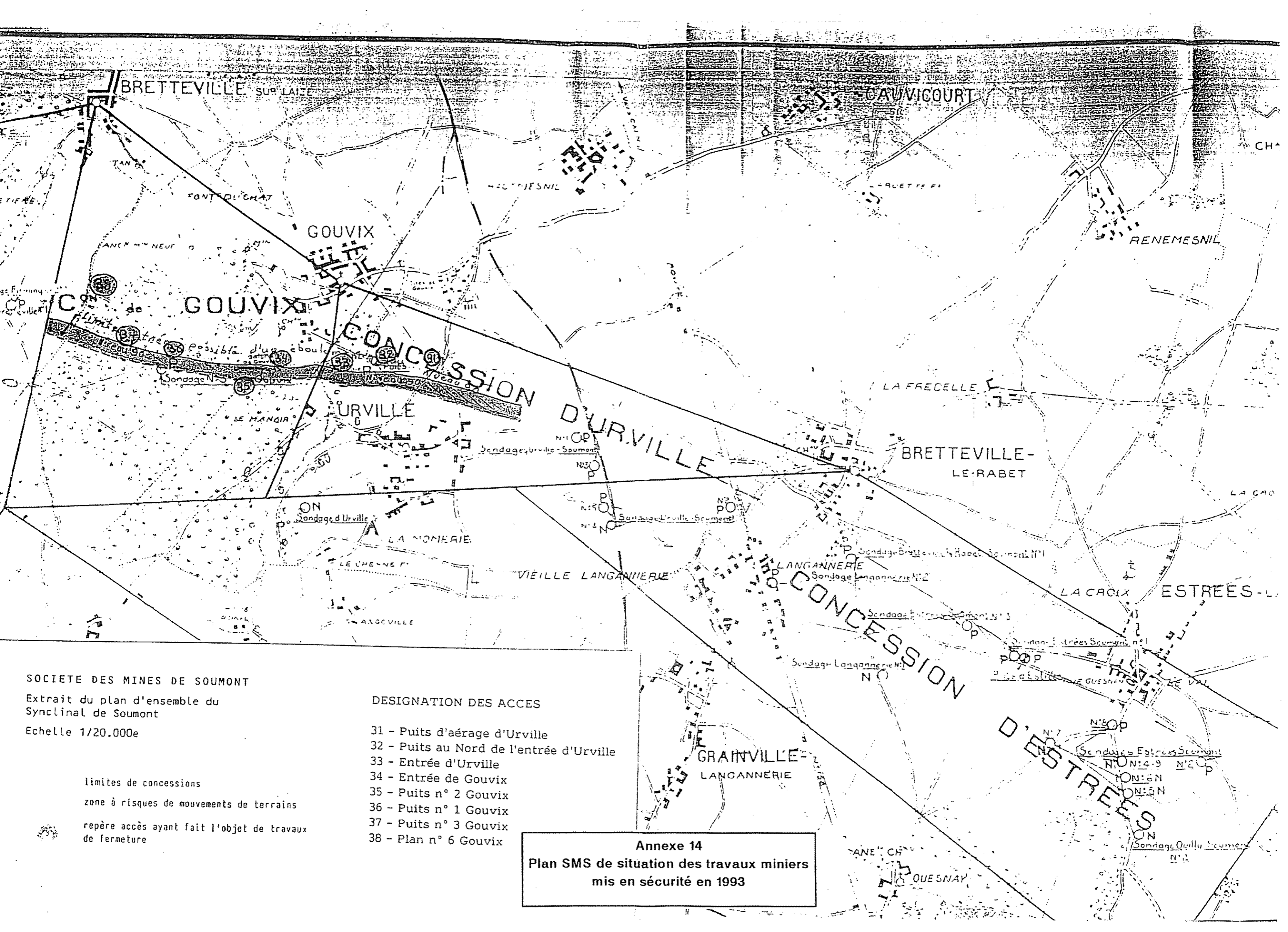
## **ANNEXE 13**

### **Plan des installations de surface**



**ANNEXE 14**

**Plan SMS de situation des travaux miniers  
mis en sécurité en 1993  
Urville : extrait de cadastre. Section E**



SOCIETE DES MINES DE SOUMONT  
 Extrait du plan d'ensemble du  
 Synclinal de Soumont  
 Echelle 1/20.000e

limites de concessions  
 zone à risques de mouvements de terrains  
 repère accès ayant fait l'objet de travaux  
 de fermeture

- DESIGNATION DES ACCES
- 31 - Puits d'aérage d'Urville
  - 32 - Puits au Nord de l'entrée d'Urville
  - 33 - Entrée d'Urville
  - 34 - Entrée de Gouvix
  - 35 - Puits n° 2 Gouvix
  - 36 - Puits n° 1 Gouvix
  - 37 - Puits n° 3 Gouvix
  - 38 - Plan n° 6 Gouvix

**Annexe 14**  
**Plan SMS de situation des travaux miniers**  
**mis en sécurité en 1993**

**ANNEXE 15**

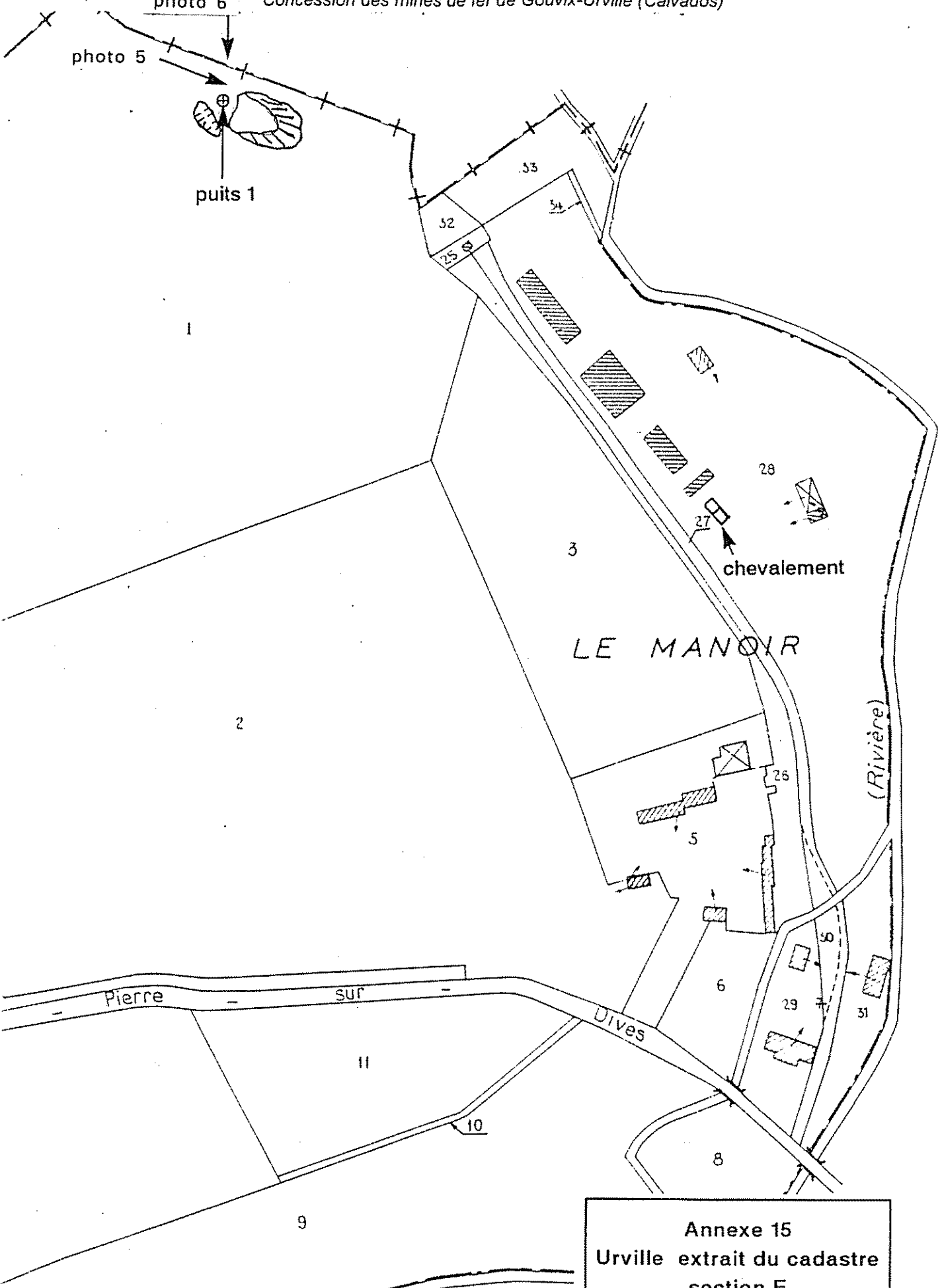
**Urville : extrait de cadastre. Section E**

photo 6

Concession des mines de fer de Gouvix-Urville (Calvados)

photo 5

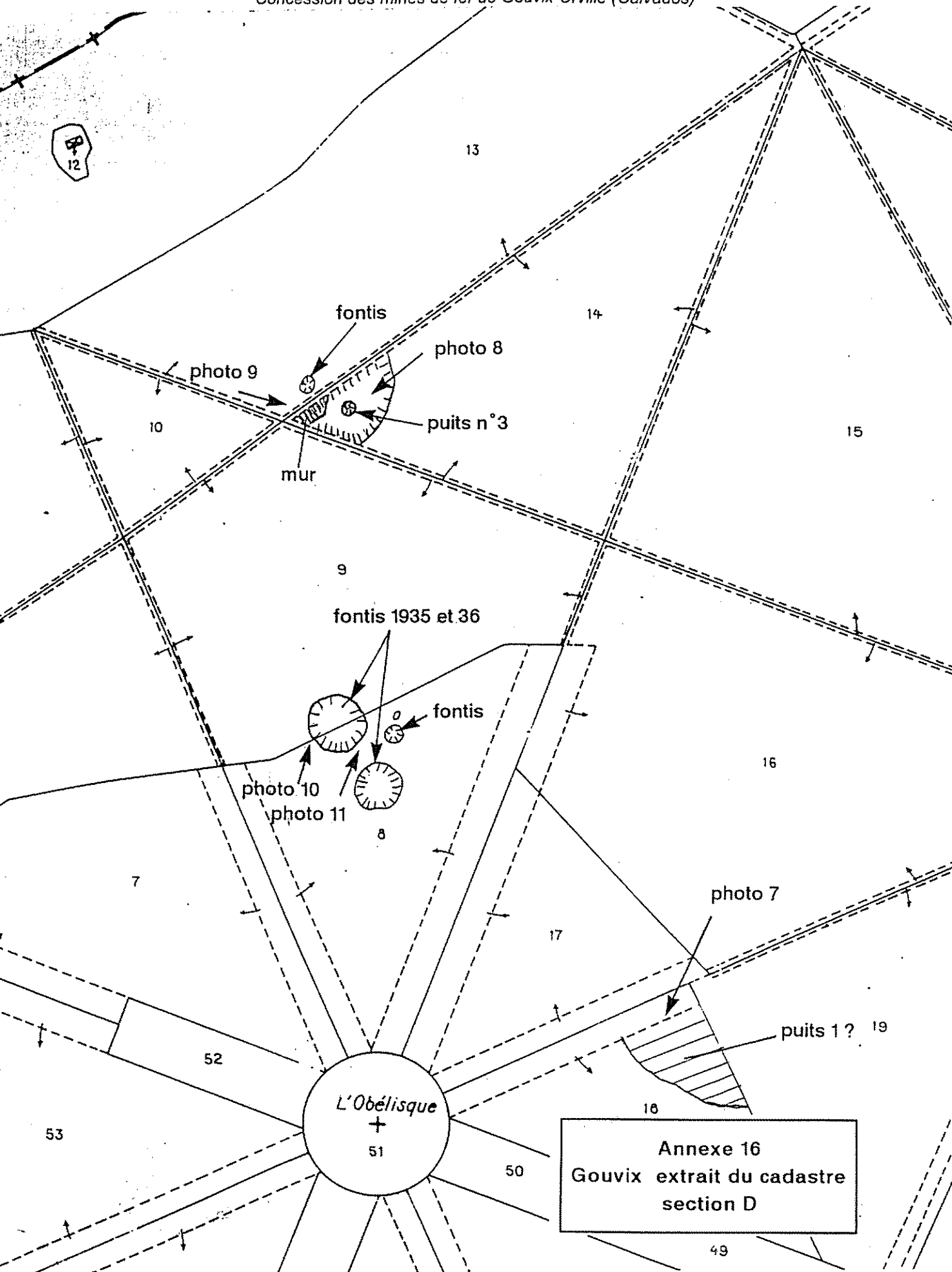
puits 1



Annexe 15  
Urville extrait du cadastre  
section E

**ANNEXE 16**

**Gouvix : extrait du cadastre. Section D**



Annexe 16  
Gouvix extrait du cadastre  
section D

## **ANNEXE 17**

### **Reportage photographique**



*Photo 1 - a) Ancien bâtiment des compresseurs  
b) Ancien bâtiment des ateliers  
c) Ancien bâtiment des magasins non visible.*



*Photo 2 - Ancien bâtiment des magasins (vue du Sud).*



*Urville :  
Photo 3 - Chevalement  
en béton.*



*Photo 4 -  
Entrée mine  
de Gouvix  
a) talus  
marquant  
l'entrée  
b) caniveau  
d'exhaure à  
sec, les eaux  
étant  
récupérées  
dans une  
bâche de  
40 m<sup>3</sup> qui se  
situe sous le  
gazon en  
dehors de la  
photo.*



*Photo 5 - Puits 2 terril du puits.*



*Photo 6 - Puits 2 a) Tumulus de reblais du puits.*



*Photo 7 - Puits 1 zone de localisation de l'ancien puits.*



*Photo 8 - Puits 3 a) Emplacement du puits  
b) Terril.*



*Photo 9 - Puits 3 terril sur le bord du chemin.*



*Photo 10 - Un des fontis de 1935 ou 1936.*



*Photo 11 - Vestiges de la clôture posée en 1968.*



*Photo 12 - Plots en béton des pylônes du transporteur aérien.*



*Photo 13 - Alignement des plots marqué par des petits bosquets dans les cultures.*



*Photos 14 et 15 - Vestiges  
des fours de Gouvix  
a) Arrivée du transporteur  
aérien.*

**BRGM**  
**SERVICE MINIER NATIONAL**  
**Département Ressources Minérales**  
BP 6009 – 45060 Orléans cedex 2 - Tél : 02 38 64 34 34